

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.138

L'An Deux Mille Un, le 19 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 NOVEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 NOVEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER par M. MOST
M. BUJARD par M. CHABANEAU
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER
Melle TURPIN par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : MM. FAVRE, RAYMOND

ABSENT (décédé) : M. CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : REHABILITATION DE L'EGLISE NOTRE-DAME
CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'ACHEVEMENT DE LA
RESTAURATION EXTERIEURE

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de l'achèvement des travaux de restauration extérieure de l'Eglise Notre-Dame de Royan portant sur la réhabilitation de la façade Ouest, la réalisation d'une protection étanche sur le déambulatoire ainsi que le traitement de l'escalier Est et de son portique au droit de la sacristie et des salles paroissiales, il s'avère nécessaire de commander une étude préalable de maîtrise d'oeuvre à Monsieur OUDIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

La proposition d'honoraires pour cette étude s'élève à la somme de 90 000 Francs TTC. Or le 1er octobre 2001, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Poitiers, a informé la Ville de Royan que l'Etat s'est prononcé favorablement pour la prise en charge de cette dépense à hauteur de 50 % au titre des monuments historiques, ce qui représente une aide de 45.000 F TTC.

En conséquence, il y a lieu de confirmer l'engagement de cette mission par la signature d'une convention entre l'Etat et la Commune de ROYAN dont le projet est ci-annexé.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le projet de convention proposé par l'Etat et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ledit document et à notifier la commande de mission de maîtrise d'oeuvre à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité d'engager une mission d'étude préalable de maîtrise d'oeuvre pour l'achèvement des travaux de restauration extérieure de l'Eglise Notre Dame
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2001
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le programme de l'étude préalable relatif aux travaux d'achèvement de la restauration extérieure de l'Eglise Notre Dame, proposé par Monsieur OUDIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques pour un montant de 90.000 F TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de maîtrise d'oeuvre concernant l'engagement de cette étude préalable ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.
- De confier la maîtrise d'ouvrage à l'Etat pour cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à notifier la commande de maîtrise d'oeuvre à Monsieur OUDIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques.
- De s'engager à verser à l'Etat le fonds de concours d'un montant de 45.000 Francs, dans les délais indiqués dans la convention, cette somme étant inscrite au budget de la Commune.
- De solliciter également une subvention auprès du Conseil Général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 novembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS